

# SYNDICAT GENERAL

**Des personnels du GPMH  
Et des personnels administratifs et de maintenance**

**Du Port du Havre**

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

Camarades,

le 26 Mars 2015

Nous venons d'être alerté qu'une instruction relative à la vérification de l'obtention du permis de conduire pour les salariés utilisant les véhicules du GPMH vient d'être diffusée à tous les secrétariats.

Celle-ci oblige l'ensemble du personnel du GPMH à déclarer par écrit, être en possession d'un permis de conduire valide, en complétant un formulaire, en y joignant une photocopie et en s'engageant à signaler sans délai par écrit, tout retrait éventuel.

**Nous vous demandons donc de ne pas suivre les instructions demandées, tant sur le fait que nous n'ayons pas été informé ni même consulté de la démarche que sur l'absence de garanties que le numéro de permis ne soit pas transmis en cas d'infraction, pour y appliquer un retrait de point mais également sur le risque de sanctions disciplinaires en cas de retrait .**

Inutile de rajouter que nous n'avons pas besoin d'instruction pour nous rappeler notre responsabilité à ne pas conduire un véhicule de service sans permis valide et que nous n'avons pas du tout confiance sur ce que cache véritablement ce genre d'instruction.

Nous restons à votre disposition si vos hiérarchiques essayent de vous imposer ceci et si tel était le cas, nous arrêterons d'utiliser les véhicules de service dans un climat dont les défenseurs peu représentatifs du cadre républicain ne pourront pas faire grand-chose (comme dab quoi !!!!)

A bon entendeur.....

Le secrétaire général



L. DELAPORTE

Pour info et affichage